

nous intérêts financiers. Lui a-t-on signalé l'abattage qu'a fait de son ministère l'auditeur général, à la page 73 de son rapport, au sujet, apparemment, de la *Studebaker* pour laquelle on a eu tant d'égards en 1965 et en 1966? Le rapport déclare que ce fabricant doit à la Couronne des droits de douane d'une valeur estimative de \$2.4 millions.

Le ministre nous dirait-il pourquoi aucune disposition n'a été prise? Quelle mesure le gouvernement se propose-t-il de prendre maintenant? Le ministre sait-il que, d'après l'auditeur général, cette façon de procéder «n'est pas satisfaisante et ne protège pas suffisamment les revenus acquis à la Couronne.»

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): J'ai examiné, bien entendu, le rapport de l'auditeur général. J'ai demandé qu'on l'étudie à fond et qu'on me fasse des observations à son sujet. Ces remarques seront probablement trop longues pour que j'en donne lecture à l'appel de l'ordre du jour lorsque je les aurai reçues. Je propose donc à mon honorable ami d'inscrire une question au *Feuilleton* et j'y répondrai aussitôt que possible en lui donnant la longue explication.

Le très hon. M. Diefenbaker: D'après mon expérience, quant à Radio-Canada, monsieur l'Orateur, on ne répond pas aux questions. Toutefois, si pose au ministre la question suivante. Comment justifie-t-il le retard de plus d'un an depuis qu'il a déclaré au Parlement que cette affaire faisait l'objet d'un examen, et la déclaration générale de l'auditeur général indiquant qu'il est coupable d'un grave manquement à son devoir à titre de ministre?

L'hon. M. Benson: Les observations de l'auditeur général n'indiquent pas qu'il y a eu, en l'occurrence, négligence de la part de qui que ce soit dans l'accomplissement de son devoir. Certains renseignements sont maintenant disponibles qui ne l'étaient pas lorsque l'auditeur général a présenté son rapport. Je serai heureux de les transmettre au représentant dès que je les aurai obtenus, sous une forme appropriée, de mon ministère.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur? Comme l'appel de l'ordre du jour ne permet pas, faute de temps, de répondre aux questions concernant l'Accord sur l'industrie automobile, n'accepterait-il pas de soumettre cet accord à un comité permanent de la Chambre en vue d'une étude minutieuse afin que nous puissions obtenir toutes les précisions possibles?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je me ferai un plaisir d'étudier la question car je ne puis y donner une réponse

définitive en ce moment. Nous devons disposer de mesures importantes avant la prorogation de la Chambre. J'ignore si nous aurons l'occasion de discuter de l'Accord d'ici là, mais nous l'aurons sûrement lors du débat sur les crédits, à la reprise de la session.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, la question est extrêmement urgente à l'heure actuelle, car des milliers de Canadiens sont congédiés. Nous devrions trouver le temps nécessaire pour l'étudier, puisque nous créons des commissions royales d'enquête et des comités permanents pour examiner toutes les autres questions.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne saurais admettre que la situation actuelle découle de l'application du pacte sur l'automobile. Mon honorable ami sait probablement qu'à Washington on attaque le gouvernement américain parce que cet accord serait trop avantageux pour le Canada.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait-il que, voici à peine quelques semaines, la *Dafew Metal Stampings Ltd.*, de Scarborough, a dû fermer ses portes à cause de l'Accord sur l'automobile et que 82 employés sont ainsi sans travail de façon permanente?

Le très hon. M. Pearson: Je sais aussi que des milliers d'emplois ont été créés pour des Canadiens grâce à cet accord.

L'hon. M. Starr: Où? A Windsor?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le chef de l'opposition a demandé avec raison au ministre du Revenu national si la *Studebaker Company* avait payé sa dette de 2.4 millions de dollars. Le ministre doit sûrement savoir si elle l'a fait. Tout ce que la Chambre veut savoir, c'est si elle a payé sa dette, oui ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cela n'est pas une question de privilège. Le député connaît le Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE

LES ENTRETIENS AVEC DES PRÉSIDENTS D'UN ORGANISME D'ÉTUDIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Lui a-t-on signalé que le président de l'Union canadienne des étudiants a déclaré que depuis quinze ans, les